

SDESM mag'

LE MAGAZINE
DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
DES ÉNERGIES DE SEINE-ET-MARNE

n°33 Mai 2023



ON VOUS EXPLIQUE TOUT SUR

LE BUDGET 2023

DOSSIER - PAGE 4

OPTEZ POUR LA CHALEUR RENOUVELABLE !

ACTUALITÉS - PAGE 10

L'AUTOCONSOMMATION, QU'EST-CE QUE C'EST ?

ACTUALITÉS - PAGE 12

UNE MATINALE SUR LA CHALEUR RENOUVELABLE

Vendredi 7 avril, le SDESM organisait une matinale intitulée « Chaleur renouvelable : développons vos projets pour améliorer notre souveraineté énergétique » ouverte à tous les élus et agents territoriaux de Seine-et-Marne.

Près de 100 participants étaient présents au SDESM pour assister à cette matinale organisée en partenariat avec l'Association des maires de Seine-et-Marne (AMF77) et animée par le SDESM avec la participation de l'ADEME Île-de-France, de la Région Île-de-France, de l'Association Française pour la Géothermie, de Fibois Île-de-France, d'Énergie Partagée et de François Deysson, maire de Villecerf et président de l'Association des Maires Ruraux de Seine-et-Marne. L'événement a permis à chacun de rencontrer des experts de la géothermie et du bois énergie, d'échanger, de s'inspirer du retour d'expérience d'autres collectivités et plus largement de se renseigner sur les sources de financements possibles et la faisabilité de ces projets en zone rurale. À l'issue de la matinale, Pierre Yvroud, président du SDESM, et Jérémie Almosni, directeur régional de l'ADEME Île-de-France, en ont également profité pour signer le Contrat Chaleur Territorial que portera le SDESM pour les collectivités et entreprises seine-et-marnaises (voir article p.10).



VISITE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Mercredi 22 mars, le président du SDESM, Pierre Yvroud, accueillait Jean-François Parigi, président du Conseil départemental de Seine-et-Marne.

Le président du département, accompagné de Béatrice Rucheton, vice-présidente en charge de l'environnement, et de Denis Jullemier, vice-président en charge de l'habitat, du logement, du renouvellement urbain et de la politique de la ville, a pu assister à une présentation des services et des missions du SDESM et de nos deux Sociétés d'Économie Mixte (SDESM Energies et Bi-Métha77). En présence des vice-présidents du SDESM, Didier Fenouillet, chargé de l'éclairage public et du développement de la Smart City, et Jacques Delporte, chargé du suivi des PCAET et du développement de l'hydrogène décarboné, la matinée s'est poursuivie avec un temps d'échange sur les enjeux énergétiques en Seine-et-Marne, une visite des locaux éco-responsables du syndicat et une rencontre avec les différents services qui accompagnent chaque jour nos collectivités adhérentes.

Retrouvez la suite page 15 →

04 | DOSSIER

Un budget ambitieux à hauteur des enjeux de demain

08 | DOSSIER

Accord-cadre travaux : un bilan et des perspectives

10 | ACTUALITÉS

Optez pour la chaleur renouvelable !

12 | ACTUALITÉS

L'autoconsommation, qu'est-ce que c'est ?

13 | REPORTAGE

Le groupement d'achat au service des collectivités !

14 | REPORTAGE

Gurcy-le-Châtel : suppression d'un poste tour étape par étape

15 | ÉVÉNEMENTS

Retour sur la 2^{ème} matinale du Club CapBioGNV 77

Visite du centre de recherche RICE de GRTgaz

SDESMmag'
n°33 Mai 2023

Directeur de publication
Pierre YVROUD

Comité de rédaction

Gérald GALLET, Nicolas DENANS, Jean-Paul MAZURECK, Christelle PIART, Jonathan LARRÉ, Marc BOITEL, Stéphane BOURRIER, Laurent HUGUET, Bruno BRION, Riadh KRIR.

Conception & Réalisation

Riadh KRIR
Clémence BRICOLA

Crédits photos

Adobe stock / SDESM

Distribution & Impression

Melun Impressions - 2 000 exemplaires



→ Toute l'info sur sdesm.fr
→ Suivez-nous sur [f](#) [yt](#) [in](#)



Chères et chers collègues, mesdames, messieurs,

En mars et avril derniers, la réforme des retraites faisait une énième fois la une des journaux, rendant ainsi inapparent le 6^{ème} rapport de synthèse du GIEC ¹ publié le 20 mars 2023. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que des publications du GIEC se trouvent éclipsées par d'importants événements peu prévisibles : crise du COVID, inflation, guerre en Ukraine...

Alors même que les conclusions et rapports spéciaux du GIEC se succèdent à un rythme régulier, le monde continue de tourner sans prendre la mesure de l'urgence climatique pourtant de plus en plus palpable, ou du moins sans envisager sérieusement de prendre les mesures qui devraient aujourd'hui s'imposer impérativement.

Le réchauffement et la crise écologique nourrissent et nourriront encore une foule d'autres crises : économiques, sanitaires, migratoires... En 2002, le président Jacques Chirac avait ces mots devant l'assemblée plénière du 4^{ème} Sommet de la Terre : « Notre maison brûle et nous regardons ailleurs. » Vingt ans plus tard, ceux-ci résonnent toujours avec autant d'à-propos.

“ Il nous faut accélérer la transition vers des sources d'énergie à faible émission de carbone. ”

En effet, quels que soient les scénarios d'émission, le GIEC estime que le réchauffement de la planète atteindra 1,5°C dès le début des années 2030. Limiter le réchauffement à ce niveau, voire à 2°C, ne sera possible qu'en accélérant et en approfondissant dès aujourd'hui la baisse de nos émissions. Si le diagnostic vital de la vie sur Terre est engagé, les scientifiques du GIEC exposent

néanmoins des solutions concrètes, à condition d'une volonté politique pour les mettre en œuvre. Encore aujourd'hui, les flux financiers publics et privés consacrés aux combustibles fossiles restent plus importants que ceux dédiés à l'action climatique alors même qu'il nous faut accélérer la transition vers des sources d'énergie à faible émission de carbone.

Le GIEC énonce ainsi des pistes à forts potentiels comme le fait de favoriser les véhicules électriques ou d'améliorer l'efficacité énergétique, notamment de nos bâtiments. Ce sont des actions que portent déjà le SDESM et que nous continuerons à porter grâce à un budget 2023 nécessairement ambitieux et à une recherche constante de financements auprès de nos différents partenaires institutionnels.

PIERRE YVROUD
PRÉSIDENT DU SDESM

1. <https://www.ecologie.gouv.fr/publication-du-6e-rapport-synthese-du-giec>



UN BUDGET AMBITIEUX À HAUTEUR DES ENJEUX DE DEMAIN

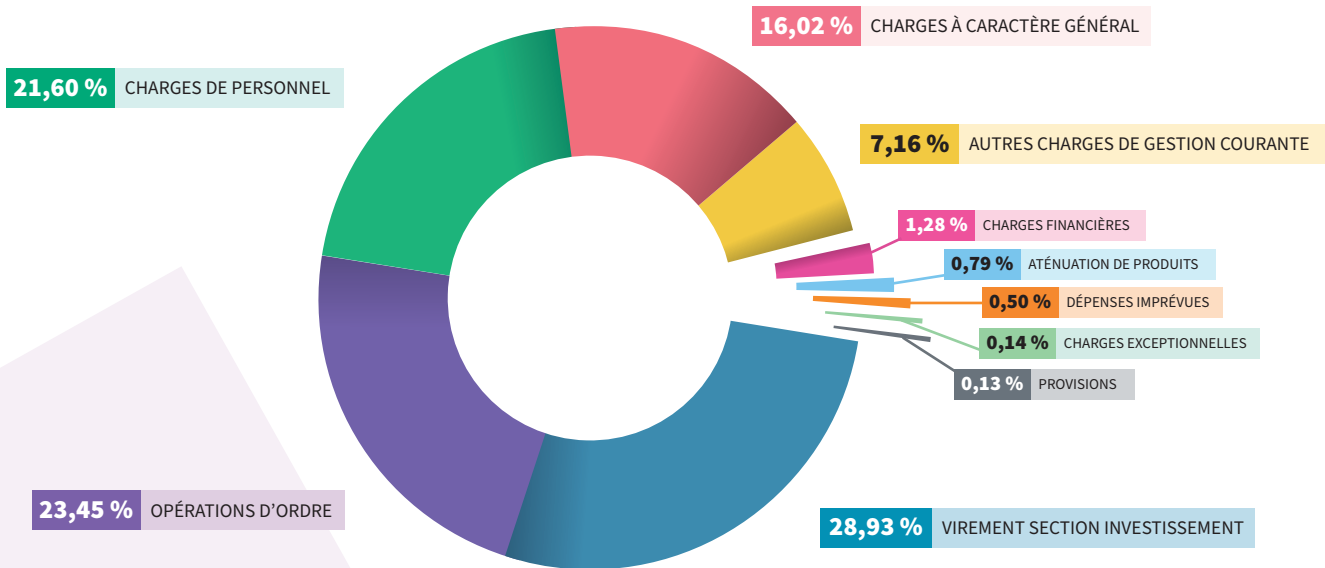
Malgré la crise énergétique, le SDESM a maintenu, en 2022, un haut niveau de service et d'activité pour ses collectivités adhérentes. Le budget 2023, voté le 6 avril par le comité syndical, poursuit dans cette voie avec une augmentation de ses dépenses d'investissement de 5 millions d'euros. Un budget ambitieux et à hauteur des enjeux pour garantir la résilience des réseaux électriques, accélérer la rénovation de l'éclairage public, développer la mobilité décarbonée et soutenir la transition énergétique sur l'ensemble de notre territoire.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de personnel représentent le poste le plus important du budget de fonctionnement (21,60 %).

La forte augmentation des charges à caractère général est principalement dûe aux consommations électriques des bornes de recharge pour véhicules électriques.

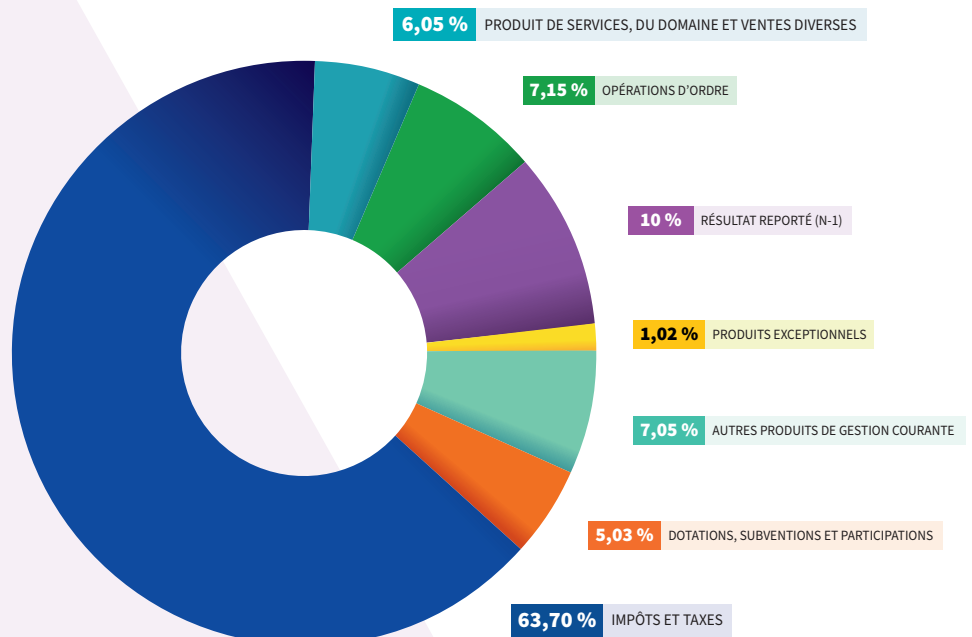
Les subventions versées dans le cadre de la maintenance de l'éclairage public sont versées automatiquement aux communes adhérentes ne percevant pas la part communale de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (TICFE) et faisant partie du groupement de commandes coordonné par le SDESM. Ces dépenses sont comptabilisées dans les autres charges courantes. Les opérations d'ordre enregistrent les amortissements.



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La ressource essentielle du SDESM est la part communale de la TICFE (8 500 000 €).

Les recettes des bornes de recharge pour véhicules électriques sont en hausse et sont estimées à 695 000 €.

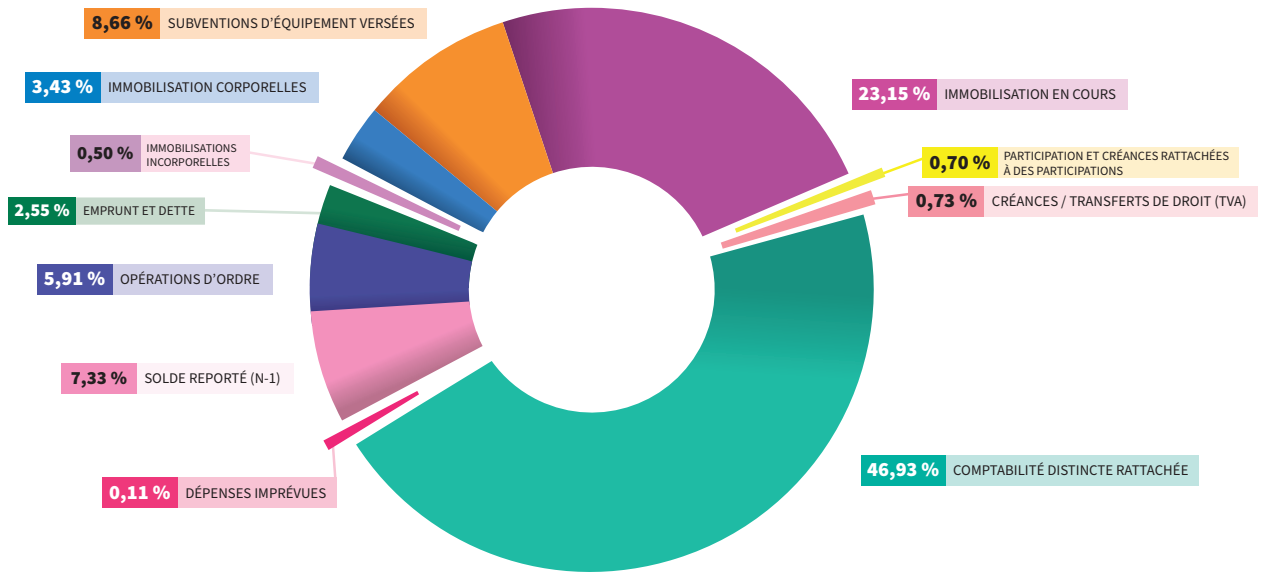


LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les principales dépenses d'investissement sont celles liées aux travaux d'enfouissement des réseaux et de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'éclairage public.

Le versement des subventions d'équipement (subvention éclairage public et rénovation énergétique) représente environ 8,66 % des dépenses d'investissement, soit 4 033 260 €.

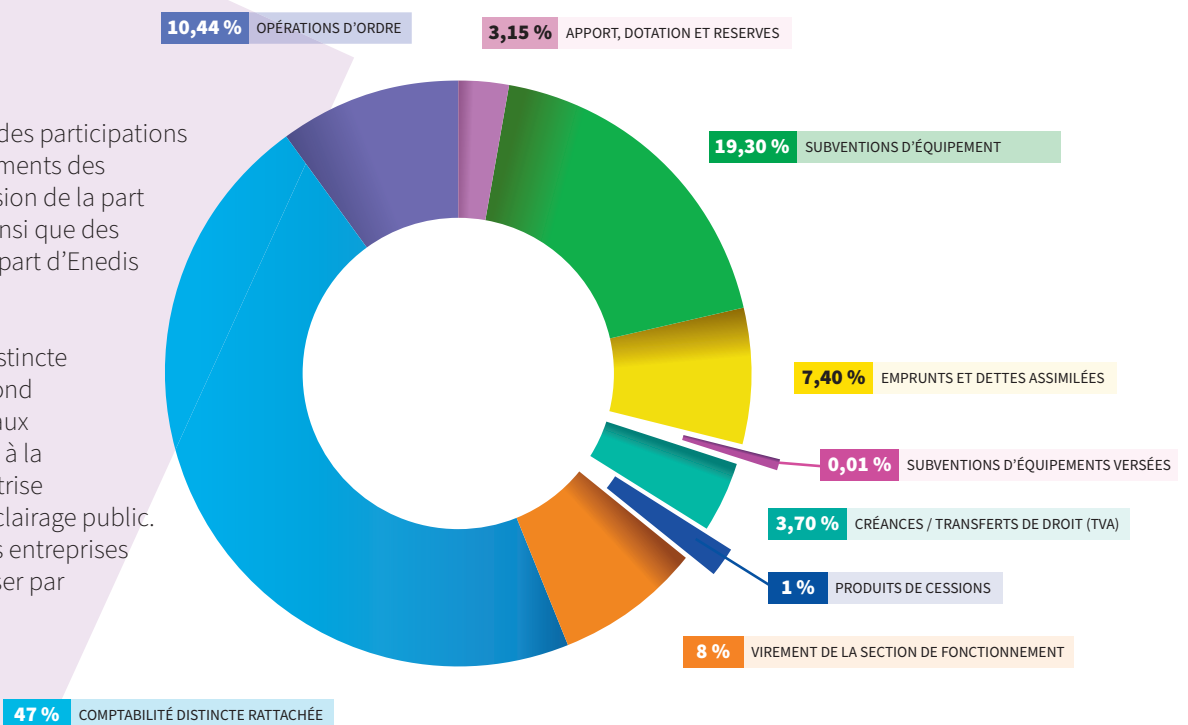
Une participation de 325 000 € au capital de la SEM SDESM Energies, dont le SDESM est actionnaire majoritaire, est prévue. La mise en œuvre du SDIRVE débute en 2023 avec un investissement de 1 000 000 € pour le déploiement de 53 bornes.



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le SDESM touche des participations lors des enfouissements des réseaux basse tension de la part des communes, ainsi que des subventions de la part d'Enedis et du CAS-FACÉ.

La comptabilité distincte rattachée correspond aux recettes liées aux enfouissements et à la délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'éclairage public. Le SDESM règle les entreprises et se fait rembourser par ses communes.



Mobilité décarbonée : 150 nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques déployées par le SDESM

Du fait de l'évolution des usages sur le réseau Ecocharge77 et des besoins grandissants sur le territoire, le SDESM a entrepris, dès juin 2021, la réalisation d'un Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) à l'échelle de la Seine-et-Marne. Les conclusions de ce schéma ont incité le SDESM à prévoir une première enveloppe de 1 000 000 € en 2023 afin de tenir son engagement à déployer 150 nouvelles bornes de recharge sur le territoire à l'horizon 2026.

Avec les engagements pris par les Communautés d'Agglomération Marne et Gondoire et Val d'Europe Agglomération, ainsi que la société Stations-e, ce sont au final environ 655 bornes de recharge et près de 1 200 points de charge qui seront déployés d'ici 2026.

Pour consulter la liste des communes bénéficiaires du programme du SDIRVE, rendez-vous sur la plateforme Data Gouv : <https://tinyurl.com/sdirve-data-gouv>

Retrouvez les résultats du schéma directeur sur l'outil de visualisation en ligne mis à disposition par le SDESM : <https://tinyurl.com/sdesm-sdirve>



Le SDESM au service des communes pour l'obtention d'aides publiques

En complément de son budget 2023, le SDESM poursuit le travail mené pour obtenir les aides publiques allouées par les partenaires institutionnels, nécessaires au montage des projets liés à la transition énergétique, notamment dans le domaine de l'éclairage public.

En 2022, le syndicat a lancé le premier dispositif « Intracting » avec la Banque des Territoires (6 communes se sont manifestées pour en bénéficier) et a été lauréat de l'appel à projets « trame noire » de la Région Île-de-France pour 79 communes bénéficiaires (674 059 € destinés à la rénovation de 1 967 points lumineux). En février 2023, le SDESM a été parmi les premiers lauréats du Fonds Vert au bénéfice de 35 communes avec une subvention de 660 427 € qui permettra de rénover 1 192 points lumineux. Un dossier vient également d'être déposé auprès de la Région Île-de-France pour répondre au nouvel appel à projet « trame noire » pour 67 communes potentiellement bénéficiaires, soit 835 500 € de subvention.



Étude hydrogène

L'année dernière, le SDESM, Bi-Métha77 et SDESM Energies se sont associés afin d'évaluer le potentiel de l'hydrogène et du méthane renouvelables ou bas carbone à l'échelle du territoire sur les volets production et distribution. Cette étude, co-financée par la Région Île-de-France, la Banque des Territoires, GRDF et GRTgaz, entre dans une nouvelle phase avec la finalisation de deux études pré-opérationnelles sur deux territoires identifiés comme prometteurs : le Nord 77 en partenariat avec le SMITOM NORD 77 et le GIP Roissy Meaux Aéroport et le Sud-Est 77 en partenariat avec le SMITOM-LOMBRIC.





ACCORD-CADRE TRAVAUX : UN BILAN ET DES PERSPECTIVES

Un nouvel accord-cadre travaux à marchés subséquents a été lancé par le SDESM en janvier 2023. L'occasion de faire le bilan du marché précédent et de dresser les perspectives pour les 4 années à venir.

Outil essentiel et particulièrement stratégique pour le syndicat, le marché accord-cadre travaux du SDESM concerne l'ensemble des travaux d'électrification basse et haute tension, à savoir : le renforcement, la restructuration, la construction et la dissimulation des réseaux ainsi que l'éclairage public et les communications électroniques. Instrument de planification de la commande publique, il permet également de bénéficier d'une grande réactivité des prestataires dès la définition des besoins.

Bilan du marché 2019 - 2022

Un premier marché accord-cadre travaux avait été lancé par le SDESM en 2019 et est arrivé à terme en 2022. En 4 ans, celui-ci aura permis la mise en œuvre d'environ 648 opérations pour les communes adhérentes pour un total d'investissement de plus de 71 millions d'euros. En moyenne, le SDESM aura ainsi investi un peu plus de 18 millions d'euros chaque année pour assurer la sécurité et la résilience des réseaux et accompagner la rénovation du parc d'éclairage public à l'échelle du territoire. Dans le domaine de l'éclairage public, le patrimoine lumineux en LED est passé de 14 % à 27 %, soit une progression de 49 % tandis que le nombre de points lumineux est passé de 60 815 à 61 370. Le taux de conformité par rapport à l'arrêté du 27 décembre 2018 et la suppression des luminaires type « boule » approche les 100 % et les atteindra de manière effective d'ici deux ans. Le taux d'équipements vétustes est quant à lui proche de 0 % en fin de marché.

Perspectives du marché 2023 - 2027

Début janvier, le nouvel accord-cadre a été conclu sur une période de 4 ans sur tout le territoire et pour 6 titulaires : BIR/TPSM, INEO Réseaux Centre, SATELEC, STPEE, SOBECA Île-de-France et SPIE CityNetworks. Afin de réduire le plus possible les diverses nuisances engendrées par les chantiers et de préserver l'environnement, tout comme les ressources naturelles, ce nouveau marché porte l'accent sur l'utilisation de matériaux recyclés, le suivi des déchets et l'insertion sociale.

Dès 2023 et pour la première année de ce nouvel accord-cadre, le SDESM a d'ores et déjà prévu d'investir plus de 17 millions d'euros pour ses adhérents, que ce soit pour l'enfouissement et le renforcement des réseaux, les communications électroniques ou encore dans le cadre du programme pluriannuel des travaux d'éclairage public.

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ACCORD-CADRE TRAVAUX

71 M €

investis pour les communes
en 4 ans soit 18 M € par an.

648

opérations entre
2019 et 2022.

+49%

de passage aux LED.

100 %

des luminaires de types
« boule » supprimés
d'ici deux ans.

0 %

d'équipements vétustes ou
presque d'ici la fin du marché.

+17 M €

d'investissement prévu
pour l'année 2023.

OPTEZ POUR LA CHALEUR RENOUVELABLE !

Lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de l'ADEME, le SDESM va porter un Contrat Chaleur Renouvelable à l'échelle de la Seine-et-Marne, avec pour objectif de développer - à l'échéance de 3 ans - au moins 45 installations, totalisant a minima 11 GWh de production de chaleur renouvelable, pour plus de 7 millions d'euros de subventions du Fonds Chaleur.

Premier besoin énergétique en France, la chaleur représente 45 % de l'énergie finale consommée et est issue à 60 % de sources non renouvelables et émettrices de gaz à effet de serre (gaz, pétrole, charbon). La chaleur renouvelable est donc un enjeu majeur de la transition énergétique. C'est pourquoi le gouvernement a lancé, dès 2009, un dispositif de financement des projets de chaleur renouvelable : le Fonds Chaleur. Celui-ci, géré par l'ADEME, est aujourd'hui la principale source de financement des projets d'énergies renouvelables thermiques et de récupération (chaleur fatale, géothermie, bois-énergie, solaire thermique et réseaux de chaleur associés).

Favoriser et étendre le Fonds Chaleur

Afin de renforcer l'accompagnement des porteurs de projet et d'étendre ce soutien financier aux projets de taille plus modeste, l'ADEME a mis en place le Contrat Chaleur Renouvelable. Ce contrat, d'une durée de trois ans, confie à une structure tierce l'animation et la gestion des fonds pour le soutien des petits projets de chaleur renouvelable sur son territoire. Le SDESM, qui s'est fixé comme objectif d'accompagner les collectivités du territoire dans le développement des énergies renouvelables, a donc répondu à l'AMI de l'ADEME pour devenir opérateur local du dispositif.

Un Contrat Chaleur Renouvelable porté par le SDESM



**Contrat Chaleur
Renouvelable
de Seine-et-Marne**

Porté par le SDESM à l'échelle de la Seine-et-Marne, le Contrat Chaleur Renouvelable

est désormais actif pour accompagner les collectivités dans leurs projets de chaleur renouvelable et/ou de récupération. Le dispositif permettra ainsi à l'ensemble des porteurs de projet (publics ou privés, à l'exclusion des particuliers), et en particulier aux collectivités, de disposer des aides du Fonds Chaleur pour financer les études d'opportunité et de faisabilité, ainsi que les investissements pour leurs projets de rénovation/conversion ou de création de systèmes de production de chaleur renouvelable.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, ce Contrat Chaleur Renouvelable seine-et-marnais acte que le SDESM est désormais l'interlocuteur unique des porteurs de projet sur le territoire, en tant que mandataire de l'ADEME. De façon opérationnelle, le syndicat mobilisera son ingénierie, tandis que l'attribution de subventions aux maîtres d'ouvrages se fera dans le cadre d'une gestion déléguée des fonds de l'ADEME.

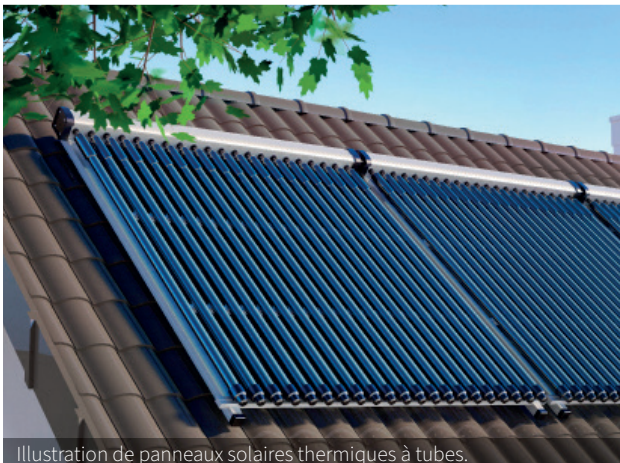


Illustration de panneaux solaires thermiques à tubes.



Illustration du logo pour le Contrat Chaleur Renouvelable du SDESM.

Vous avez un projet ?

À ce jour, plusieurs projets sont déjà identifiés sur le territoire, il vous appartient de nous faire connaître le vôtre. Que vous soyez une collectivité territoriale, une association, un bailleur ou une entreprise et que vous souhaitez vous lancer dans un projet de chaleur fatale, de bois-énergie, de solaire thermique, de géothermie ou de réseaux de chaleur associés, n'hésitez pas à contacter le service énergie du SDESM.

Votre interlocutrice au SDESM



Nelly NOUBISSIÉ
*Cheffe de projet Énergies
renouvelables*

Mail : nelly.noubissie@sdesm.fr
Tél : 01 82 79 00 50 / 06 22 79 37 02

**REJOIGNEZ-
NOUS**

Le SDESM recherche
son ou sa futur·e conseiller·ère
en énergie partagé !

Déposez votre candidature ici :
https://cutt.ly/candidature_CEP



ou en scannant
ce QR Code
ci-contre



L'AUTOCONSOMMATION, QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'autoconsommation photovoltaïque permet de consommer soi-même l'énergie solaire que l'on a produite sur son bâtiment ou son terrain. En effet, s'il est possible de revendre cette énergie en l'injectant dans le réseau public, il est tout aussi possible de la consommer sur place pour subvenir à ses propres besoins.

Réduction des factures d'électricité comme de son impact environnemental, les avantages sont nombreux dès lors que l'on a bien étudié son projet en amont.

Une solution pour les collectivités ?

L'autoconsommation solaire ne vise pas que les particuliers et les industries. Les collectivités peuvent également se tourner vers cette solution, considérant la diversité des usages de leur patrimoine bâti. Pour être sûr de l'utilité d'une telle installation, il faut avant tout étudier les consommations directes que peut en retirer le bâtiment visé, ainsi que le nombre de panneaux pouvant être installés sur un ou plusieurs bâtiments. L'objectif étant de consommer l'énergie produite directement et sans stockage, il faut que le bâtiment soit à même de l'utiliser de manière optimale avec une synchronisation entre les pics de consommation électrique et la production photovoltaïque.

En cas d'excédent de production par rapport à la consommation, il peut tout à fait être envisagé de faire bénéficier l'autoconsommation à d'autres bâtiments à proximité. Une opération d'autoconsommation collective peut ainsi intégrer un ou plusieurs sites de production photovoltaïque pour plusieurs sites consommateurs. Pour ce type de projet, le tout est de parvenir à un équilibre technique, économique et environnemental entre le coût d'investissement, les gains en termes de réduction de factures d'électricité pour la collectivité, et les émissions de CO² associées.

Des projets à venir en Seine-et-Marne

Actuellement, le SDESM a d'ores et déjà lancé quelques études sur son territoire et suit une dizaine de communes pour des projets d'autoconsommation photovoltaïque. À Fontenay-Trésigny par exemple, la mairie, qui travaille sur une extension de son accueil de loisirs, a ainsi sollicité le service énergie du syndicat afin d'étudier les potentiels en autoconsommation solaire. Cette extension pourrait être équipée de panneaux photovoltaïques qui alimenteront directement l'ALSH et 4 autres bâtiments communaux (centre culturel, salle des fêtes, complexe sportif et ateliers municipaux). Sur 180 000 kWh consommés par ces 5 bâtiments à l'année, la mairie pourrait potentiellement bénéficier d'une réduction de 15 000 kWh grâce à cette installation de 60m². Au prix de l'électricité actuelle, l'économie réalisée pourrait atteindre 5 000 € HT par an, pour un coût d'installation représentant près de 28 000 € et subventionnable par la Région Île-de-France.

Votre interlocutrice au SDESM



Gwennyn YARDIN

Chargée de mission Plan Climat

Mail : gwennyn.yardin@sdesm.fr

Tél : 01 82 79 00 67 / 06 71 34 26 25

LE GROUPEMENT D'ACHAT, AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS !

Depuis la loi NOME du 7 décembre 2010, les collectivités soumises au code de la commande publique doivent passer un marché public pour la fourniture d'énergies.

Un groupement d'achat en constante évolution

Depuis sa création, le groupement de commandes d'achat d'énergies du SDESM n'a cessé de croître par son volume et par son nombre d'adhérents.

Au lancement du premier marché pour la fourniture d'électricité en 2014, le nombre de membres adhérents était de 144 contre 335 bénéficiaires en 2023, soit 78 % du territoire seine-et-marnais. Cette croissance s'explique par plusieurs facteurs :

D'un point de vue administratif, cela permet aux collectivités de :

- ➔ Répondre à leurs obligations règlementaires en matière d'achat d'électricité et de gaz ;
- ➔ S'affranchir des modalités de passation d'un appel d'offres aux rouages complexes ;
- ➔ Bénéficier de l'expérience du SDESM en tant que coordonnateur.

D'un point de vue technique, ce groupement de commandes a permis de :

- ➔ Massifier les achats pour atténuer les risques liés à la volatilité des prix de l'énergie ;
- ➔ Imposer des services aux fournisseurs attributaires des marchés ;
- ➔ Sécuriser juridiquement et techniquement les procédures.

Quels outils et quelles personnes pour garantir les besoins des collectivités ?

Outre les questions de praticité administrative et technique, la conjoncture énergétique a d'autant plus renforcé le rôle du SDESM dans son accompagnement auprès des collectivités. Pour gagner en qualité d'accompagnement, le SDESM a su s'entourer d'AMO (Assistants à Maîtrise d'ouvrage) aux compétences spécifiques et reconnues.

Pour la partie gaz, la cellule achats énergies bénéficie des conseils de Thérèse SLIVA-MARION, qui cumule 25 ans d'expérience dans le domaine des achats spéculatifs et notamment de l'achat d'énergies.



Thérèse SLIVA-MARION
de la société ALAMBRE ENERGIES
AMO pour le SDESM

En quoi consiste votre accompagnement ?

J'aide le SDESM dans les prises de positions et suivi des cours boursiers énergétiques. Ponctuellement, je soutiens le syndicat dans la constitution des appels d'offres, des interprétations de réglementations, rédiger des synthèses mensuelles des actualités, et bien d'autres tâches. Une de mes missions est aussi d'expliquer aux parties prenantes les enjeux de la stratégie de l'achat d'énergies.

Comment expliquez-vous une telle hausse de prix ?

Depuis octobre 2021, on assiste à un changement de paradigme du monde de l'énergie. Vladimir Poutine avait volontairement arrêté l'approvisionnement des stockages allemands de gaz, causant une panique sur les marchés en octobre 2021. Panique qui s'est violemment répercutée sur le consommateur. Quand le GNL s'est substitué au gaz russe, l'augmentation des prix s'est calmée, mais restera toujours plus élevée que ce que nous connaissions avant. Cette crise a atteint un niveau paroxystique avec des prix à plus de 300 € du MWh.

Quelles stratégies peuvent permettre aux collectivités de stabiliser leur budget malgré cette volatilité sur les marchés ?

Nous avons un flux de gaz régulier qui venait de Russie, mais il n'arrive plus. Il a été remplacé par le GNL, mais nous sommes en concurrence avec l'Asie. D'où l'importance de la transition énergétique qui nous permettra d'être autonome. Lorsque les prix de la molécule vont baisser, nous aurons des coûts d'acheminement qui, à l'inverse, augmenteront.

L'enjeu aujourd'hui c'est de bien consommer et donc pour bien consommer il faut bien mesurer ses consommations énergétiques. D'où la nécessité d'avoir un référent qui suit les consommations au plus près et d'optimiser les coûts.

Les fournisseurs assumaient le risque de volatilité des prix, mais aujourd'hui ce n'est plus le cas. Il faut donc que les collectivités s'habituent, par exemple, à avoir des variations de prix mensuelles pour éviter les dangers liés à une tarification fixe, qui rebute de plus en plus les fournisseurs d'énergies.

GURCY-LE-CHÂTEL : SUPPRESSION D'UN POSTE TOUR ÉTAPE PAR ÉTAPE

Entre la décision de supprimer un poste tour et le basculement du réseau sur un nouveau poste, le déroulé du projet dure généralement plus d'une année. Exemple avec la suppression du poste tour de Gurcy-le-Châtel suivi à tous les stades de son évolution.

Mis en service entre les années 20 et les années 60, les postes tours sont voués à disparaître de nos paysages. Ces transformateurs vieillissants n'ont plus le rendement des postes actuels et leur remplacement participe au renforcement du réseau électrique. À Gurcy-le-Châtel, l'installation alimentait le village depuis 1962 et devenait obsolète. Un rendez-vous a donc été organisé avec Madame Nadine Villiers, maire de la commune, pour présenter l'opération de suppression du poste tour situé Chemin du Clos du Mâcon et valider l'implantation ainsi que la couleur du nouveau poste.

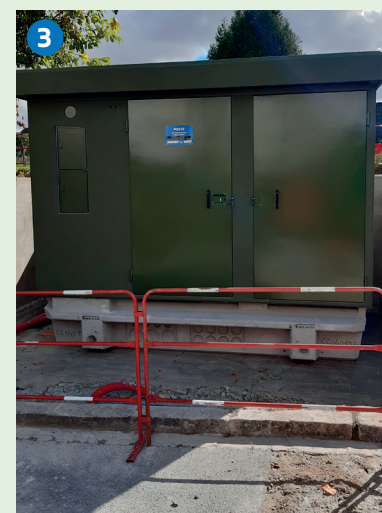
30 septembre 2021 : le marché est notifié et l'entreprise INÉO est retenue pour effectuer les travaux d'un montant de 94 147,62 € HT.



14 avril 2022 : les travaux de terrassement débutent pour une durée de 2 semaines incluant le déroulage des câbles basse tension, haute tension et d'éclairage public. Un mur de soutènement est réalisé autour du futur poste pour maintenir l'accès au Chemin du Clos du Mâcon.



19 septembre 2022 : livraison du poste de type PAC 4UF RAL 6003 par l'entreprise Cahors.



20 octobre 2022 : pose d'un groupe électrogène par Enedis pour assurer la continuité de la livraison d'électricité aux riverains le temps du basculement des réseaux.



23 novembre 2022 : basculement des réseaux haute et basse tension, mise hors service du poste tour avant sa démolition et mise en service du nouveau poste.



17 janvier 2023 : réception du chantier.



2^{ÈME} MATINALE DU CLUB CAPBIOGNV 77

Jeudi 16 mars, une cinquantaine de participants ont rejoint l'ICAM de Lieusaint pour la 2^{ème} matinale du Club CapBioGNV 77, le rendez-vous annuel de la filière GNV/bioGNV seine-et-marnaise.

L'AFGNV (Association Française du Gaz Naturel pour Véhicule) a présenté les perspectives de développement de la filière avant une présentation des actions effectuées en 2022 par le collectif CapBioGNV77, dont le SDESM fait partie. Cette matinale fut également l'occasion de partager les retours d'expériences d'acteurs économiques ayant fait le choix du bioGNV, ainsi que de découvrir l'intervention de deux constructeurs qui ont présenté leurs gammes de véhicules.

Les enjeux pour la filière bioGNV sont nombreux et les choix de la Commission Européenne seront déterminants pour l'avenir du bioGNV qui doit faire partie du mix énergétique d'aujourd'hui et de demain. Une vision partagée par l'ensemble des acteurs présents.



Retrouvez en vidéo
le replay de la matinale
en scannant ce QR Code

VISITE DU CENTRE DE RECHERCHE RICE

Élus et agents du SDESM étaient invités à venir découvrir le centre de recherche RICE créé en 2018 par GRTgaz à Villeneuve-la-Garenne.

Mardi 21 mars, une délégation du SDESM a pu découvrir l'activité du centre RICE. Nouveaux procédés de gazéification, développement d'outils d'analyses novateurs, tests d'infrastructures en conditions réelles sont ici quelques-uns des travaux en cours pour préparer les enjeux stratégiques et la réduction de l'impact environnemental des activités gazières. La visite s'est poursuivie l'après-midi sur la plateforme d'expérimentation sur l'hydrogène, FenHyx, située à Alfortville. Un centre de recherche dédié, cette fois, aux essais de transport et d'injection d'hydrogène dans les infrastructures de gaz.





JOURNÉE PORTES OUVERTES

du Syndicat Départemental
des Énergies de Seine-et-Marne

de 8h30 à 13h30

À destination des élus et des agents des collectivités
de Seine-et-Marne et des partenaires institutionnels.



Inscrivez-vous à l'événement
en scannant ce QR Code

09
JUIN
23



www.sdesm.fr

1 Rue Claude Bernard
77000 La Rochette